

Rapport d'activité 2019

L'activité de la CLI s'est poursuivie en 2019.

Outre les réunions de l'Assemblée Générale et du « Groupe Vigilance » qui permettent aux membres de se réunir en présence de représentants du CNPE, de l'ASN et des administrations, le site internet (cli-civaux.fr) permet d'étendre le rôle d'information et de transparence de la CLI à l'ensemble de la population.

Après un bref rappel des modalités et du cadre de l'action, l'activité elle-même sera abordée puis nous terminerons en évoquant les objectifs et les moyens de cette action.

I - Les modalités et le cadre de l'action

A - L'Assemblée Générale

Elle se tient deux fois par an.

La première a eu lieu le 5 mars 2019 à l'hôtel du Département dans la salle René Monory.

Cette réunion permet à M. GEVREY, Directeur du CNPE et ses équipes (M. LELOUP, Directeur Prévention des risques et environnement, Mme BARDY, Directrice Sûreté et M. PEDRONO, responsable communication) de présenter le bilan du CNPE de l'année passée et les perspectives de l'année en cours et à Mme DURAND, Cheffe de Division Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) Bordeaux de présenter le bilan du CNPE du point de vue de l'ASN.

La seconde réunion s'est tenue le 8 novembre 2019, salle polyvalente de Salles en Toulon (86300), commune du PPI. Cette réunion était publique, conformément aux dispositions réglementaires (loi du 17 août 2015 dite « Loi transition énergétique »).

Les autres sujets traités au cours de ces assemblées sont développés dans le II.

Nous noterons particulièrement que les maires des communes du PPI ont été invités à participer à cette réunion.

B - Le Groupe Vigilance

Il est ouvert à tous les membres de la CLI qui ont des questions urgentes à poser. Il se réunit régulièrement avec les responsables de la centrale et en présence, si besoin est, des représentants des administrations et services concernés, à des titres divers, par le fonctionnement de l'usine (ARS, SDIS, DDTV, gendarmerie etc.). Les questions sont, autant que faire se peut, posées par écrit à l'avance et orientées vers les personnes particulièrement qualifiées pour y répondre. Cette manière d'agir a pour but de clarifier le débat et de le rendre, du même coup, plus efficace.

Cinq réunions ont eu lieu en 2019, les 1^{er} février, 30 avril, 18 juin, 3 septembre et 10 décembre.

C - Le Bureau de la CLI

Le Bureau de la CLI s'est réuni avant chaque réunion du comité de vigilance. Les réunions du Bureau permettent de faire le point sur les actualités de la centrale afin notamment de déterminer les sujets qui seront développés lors des Assemblées Générales.

II – Sujets traités en 2019

A - Conférences, informations et interventions diverses

- Point sur l'évaluation du CNPE au titre de l'année 2018 présenté aux membres de la CLI par l'ASN lors de l'AG du 5 mars 2019, L'ASN y a développé les points sur lesquels le CNPE doit fournir des efforts au cours de l'année 2019,
- Informations régulières aux membres de la CLI lors de réunions sur l'extension du PPI présentées par le Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile de la Vienne, Adjoint au Chef du Service des Sécurités de la Préfecture de la Vienne et point sur la procédure de consultation relative à l'extension du Plan Particulier d'Intervention (PPI) de Civaux par Mme GENESTE, Directrice de Cabinet de Mme la Préfète,
- Informations régulières sur la campagne de distribution des comprimés d'iode dans le nouveau périmètre du PPI présentées par M. PAILHERE, Directeur de Cabinet de Mme la Préfète,
- Point sur les prélèvements et consommations d'eau et les rejets d'effluents en 2018 par rapport au prévisionnel et prévisionnel 2019 (transmis à la CLI le en même temps que le rapport annuel sur l'environnement),

- Point sur la gestion des déchets nucléaires par M. GIRAUD, Directeur nouvelles solutions industrielles / EDF - Direction Déconstruction et Gestion des déchets qui abordait plus particulièrement le cadre réglementaire et les perspectives de la gestion des déchets radioactifs, M. MARTINEZ, expert déchets / CNPE de Civaux, sous l'angle des déchets nucléaires du CNPE de Civaux et l'organisation de leur gestion et enfin du point de vue de l'ASN, par Mme DURAND, Cheffe de Division Autorité de Sûreté Bordeaux
- Point sur le devenir du tritium en sous-sol présenté par M. MEURVILLE du Bureau expertise en hydrogéologie, risques inondations, météorologiques et géotechniques de l'IRSN,
- Information sur les sources d'alimentations électriques par M. LENORMAND (Ingénieur sûreté au CNPE),
- Présentation du projet de prescriptions de l'ASN sur la maîtrise du confinement liquide à la centrale de Civaux, par Mme DURAND (ASN Bordeaux),
- Point d'étape concernant les anomalies des dossiers de fabrication de certains composants de la centrale de Civaux (dossiers « non barrés »),
- Point sur les débits de la Vienne et le fonctionnement de la centrale par M. LELOUP, Directeur environnement et prévention des risques au CNPE.

B - Questions courantes sur le fonctionnement de la Centrale

On a examiné au cours de l'année écoulée les ESS, ESE, EST, EIE, ESR, soit sur la présentation qu'en ont faite les responsables de la Centrale, soit par les questions qui leur étaient posées.

Voici les principaux thèmes abordés cette année :

- Entrées en zone contrôlée d'un agent avec le dosimètre passif appartenant à un autre intervenant,
- Arrêt automatique d'un réacteur par très bas niveau GV,
- Perte de fluide frigorigène supérieur aux normes,
- Défaut d'assurance qualité ayant conduit à autoriser le rejet d'une bâche OSEK sans connaissance de l'analyse préalable,
- Arrêt automatique d'un réacteur suite à un défaut matériel sur un disjoncteur,
- Résultats des mesures de concentration des micro-organismes (amibes),
- Bilan mensuel des rejets radioactifs et impact sur l'environnement.

III – Les moyens de l’action

A - L’information

Tous les sujets abordés et débattus en CLI sont publiés dans La lettre de Civaux, distribuée à l’ensemble des habitants des 43 communes du P.P.I qui ont ainsi connaissance des réponses faites par les responsables de la Centrale aux questions émanant de la CLI et qui correspondent très souvent aux principales préoccupations des populations.

Le site internet de la CLI permet aux membres de la CLI et à l’ensemble des populations d’être informés en temps réel des événements qui peuvent survenir à la centrale. Ce site devenu obsolète sera revu l’année prochaine.

Certains internautes questionnent la CLI sur des points à approfondir auxquels nous apportons une réponse individuelle.

B - Les membres de la CLI dans l’action en 2019

1) La participation

La participation des membres aux réunions est plus importante depuis l’élargissement du nombre de communes du PPI.

- Inspections menées par l’ASN

Les membres de la CLI sont régulièrement invités par les inspecteurs de la division ASN de Bordeaux à participer aux inspections qu’ils réalisent sur le site. Plusieurs d’entre eux ont ainsi assisté aux inspections portant sur les thèmes suivants : management de la sûreté et organisation, prévention des pollutions et maîtrise des nuisances, prélèvements d’eau et rejets d’effluents, surveillance des rejets et de l’environnement, troisième barrière, organisation et moyen de crise, conduite normale...

- Extension du Plan Particulier d’Intervention et campagne de distribution des comprimés d’iode

L’année 2019 a vu l’aboutissement du projet d’extension du Plan Particulier d’Intervention (PPI) autour des centrales passant de 10 à 20 km par l’application du décret 2019-190 du 14 mars 2019 codifiant les dispositions applicables aux Installations Nucléaires de Base (INB).

Pour le CNPE de Civaux, le rayon concerne désormais 45 communes -contre 19 auparavant-. Afin que la CLI puisse continuer à travailler dans des conditions optimales, il a été décidé que les communautés de communes désigneraient des élus (issus de communes du PPI) pour siéger à la CLI, ce qui permettait de maintenir le même nombre de représentants.

La CLI a été associée à plusieurs réunions portées par la Préfecture dans le cadre de la campagne de distribution des comprimés d'iode aux communes du nouveau PPI : le 29 avril (annonce par la Préfète de l'organisation d'une campagne de distribution de comprimés d'iode), le 18 septembre (communiqué de presse de la Préfecture pour le lancement cette campagne), le 1^{er} octobre (réunion publique pour le lancement).

- **Assemblée Générale de l'ANCCLI**

Des membres de la CLI de Civaux issus du collège des élus, des experts et des associations ont représenté la CLI à l'Assemblée Générale de l'ANCCLI du 26 novembre 2019.

- **31^{ème} Conférence annuelle des CLI**

Comme chaque année, plusieurs membres de la CLI l'ont représenté à la Conférence annuelle des CLI le 27 novembre 2019 dont ils font un bref compte-rendu lors d'une réunion du Comité de Vigilance ou de l'Assemblée Générale suivante.

- **(Rendez-vous) avec le Conseil Général de l'Economie**

Des membres du Conseil Général de l'Economie ont rencontré le Président-délégué de la CLI le 6 juin 2019 dans le cadre d'une audition qu'il mène auprès de l'ASN et qui s'étend aux parties prenantes. Cette entité, présidée par le Ministre chargé de l'Economie, assure des missions de conseil, d'audit, d'évaluation, d'inspection et d'enquête pour le compte des ministres chargés de l'économie, de l'industrie et des communications électroniques.

- **Exit meeting de l'AEIA (évaluation ORSAT) au CNPE**

Les centrales nucléaires du monde entier sont évaluées à tour de rôle par des experts de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) sur onze domaines d'expertise. A Civaux, l'équipe a émis quatre recommandations et quatorze suggestions visant des points à améliorer et relevé six bonnes pratiques méritant d'être partagées avec les autres centrales. La présentation de ce premier bilan auquel des représentants de la CLI étaient présents, a eu lieu le 17 octobre au CNPE.

- Réunion de lancement de l'exercice nucléaire 2020

Tous les 5 ans, les centrales nucléaires sont mises en situation d'accident pour évaluer la gestion de crise de la part de l'ensemble des pouvoirs publics. La réunion de lancement de l'exercice nucléaire des 9 et 10 juin 2020 s'est tenue à la Préfecture le 16 décembre dernier. La CLI n'a pas de rôle dans la préparation de cet exercice mais sera présente aux différents COPIL et à l'exercice en juin.

2) Le budget

La CLI dispose d'un budget de 54 400 € annuels afin de mener à bien l'ensemble de ses missions tout en veillant à limiter ses dépenses au strict nécessaire en prenant comme règle absolue d'éviter tout gaspillage, toute dépense superflue. La protection des deniers publics doit rester la préoccupation essentielle des responsables qui ont à en user au nom de leurs concitoyens. A titre d'exemple, les réunions ont lieu dans des salles mises à disposition par le Département ou les communes du PPI.

Conclusion

Comme chaque année, la CLI a travaillé avec un souci permanent de transparence en poursuivant ses principaux objectifs que sont l'information et la sécurité des populations.

Au cours de l'année 2020, la CLI va travailler à se faire connaître d'avantage pour assurer son rôle d'information transversal et indépendant envers le plus grand nombre d'habitants. Le site Internet de la CLI qui n'a pas pu être remanié en 2019 le sera en 2020 pour offrir une meilleure visibilité. Des réunions de travail avec les membres de la CLI seront organisées périodiquement afin de définir des méthodes de diffusion de l'information avant leur mise en place (rendez-vous dans des mairies du PPI, auprès d'établissements recevant du public...), des communiqués de presse seront réalisés plus souvent...

La CLI poursuivra ses missions et organisera, conformément aux dispositions énoncées dans la loi du 17 août 2015 dite « Loi transition énergétique », une nouvelle réunion publique.

Roger GIL,
Président-délégué de la CLI

